



LEBENSQUALITÄT
ENSEMBLE

Réaménagement de la Rue de Madretsch Ouest

Document de synthèse sur le tronçon S2 des mesures d'accompagnement en matière de circulation de la branche Est de l'A5.

Réaménagement de la Rue de Madretsch Ouest

(Chemin Albert-Galeer – Place du Breuil)

HORIZON DE MISE EN ŒUVRE : 2028 À 2030

Dans sa configuration actuelle, le tronçon ouest de la rue de Madretsch est fortement marqué par le trafic individuel motorisé. Son réaménagement doit donc permettre d'apaiser le trafic, d'augmenter la sécurité pour tous les usagers et les usagères et de créer des espaces de rencontre et de flânerie.

Réduction de la dominance du trafic

Les habitations situées le long de la rue de Madretsch ont longtemps été touchées par les nuisances d'un trafic motorisé particulièrement important. L'ouverture de la branche Est a déjà permis de réduire la charge de trafic à cet endroit. Mais dans l'ensemble, le tronçon ouest de la rue de Madretsch reste orienté trafic et principalement pour le trafic individuel motorisé (TIM). Cette tendance doit être inversée par différentes mesures. Sur l'ensemble du tronçon, il est prévu de réduire la vitesse de circulation et d'aménager une chaussée moins imposante. Cela permet d'une part d'adapter la vitesse de circulation du trafic individuel motorisé à celle du trafic cycliste, et d'autre part de favoriser les traversées de chaussée – c'est-à-dire la possibilité pour les piétonnes et les piétons de traverser la route à l'endroit de leur choix - et donc de réduire sensiblement l'effet de séparation de la route. Grâce à une valorisation urbanistique et paysagère de qualité, à la réduction de la vitesse de circulation, l'optimisation des arrêts pour les transports publics et la transformation des places de stationnement en lieux de rencontre, le tronçon doit acquérir un caractère urbain.

Nouveau centre de quartier

Le tronçon se caractérise par des transitions différentes entre les espaces publics et privés. Alors que le type de construction est en grande partie fermée du côté sud, le côté nord présente de grands espaces libres. Le plus marquant de ces espaces libres est le terrain de sport attenant à l'école primaire de Madretsch, qui sert d'important lieu de rencontre. La réalisation de deux places publiques de part et d'autre de la route, à hauteur du terrain de basket, doit permettre de transformer ce lieu de rencontre existant en un véritable centre de quartier. Avec le rétrécissement prévu de la chaussée et la réduction de l'effet de séparation de la rue qui en résulte, une nette amélioration de la qualité urbanistique et paysagère et des alentours peut être envisagée.

Mesures visant à accroître la résilience face au changement climatique

Les places publiques prévues doivent grâce à des plantations et à la désimperméabilisation du sol contribuer à accroître la résilience de l'écosystème urbains. Il est également prévu de prolonger la rangée d'arbres déjà existante sur le côté nord de la chaussée afin d'exercer une influence positive supplémentaire sur le microclimat et la biodiversité.

Plus de sécurité grâce à des mesures adaptées et spécifiques à chaque tronçon

Sur le tronçon ouest de la rue de Madretsch, la sécurité des écolières et des écoliers est prioritaire en raison de son rôle lié aux trajets scolaires, mais sans pour autant oublier la sécurité de la mobilité piétonne en général. A cet effet, des trottoirs traversants sont réalisés sur l'ensemble du tronçon aux croisement des rues de quartier qui se raccordent à la rue de Madretsch dans le sens nord-sud. Une réduction de la vitesse de circulation à 30 km/h et le maintien des passages piétons existants permettent d'améliorer autant la sécurité des piétonnes et des piétons lors des traversées de route que celle des cyclistes lors des changements de directions.

Décisions générales sur les transports

La réalisation d'une chaussée avec bande polyvalente permet une traversée aisée pour les piétonnes et les piétons et les cyclistes, facilite les changements de direction sans perturber le flux de circulation et favorise en même temps la coexistence des différents usagers et usagères de la route. La réduction de la vitesse de circulation à 30 km/h, combinée aux arrêts sur la chaussée prévue pour les transports publics à la hauteur du terrain de football et de basket-ball, aide également à ralentir le trafic motorisé individuel. Les arrêts sur la chaussée donnent en outre automatiquement la priorité aux transports publics par rapport au trafic motorisé individuel.

Possibilités de participation

Pour le tronçon de la rue de Madretsch Ouest, un processus de participation est prévu. Cela signifie que les habitantes et les habitants ainsi que les commerces sont associés au développement et/ou à la mise en œuvre des mesures, en collaboration avec la Ville de Bienne.

En premier lieu, il est prévu de participer à l'aménagement des deux nouvelles places publiques à la hauteur du terrain de basket. En sus, la population doit également pouvoir s'exprimer sur le cadre temporel. La question centrale est de savoir si les deux places doivent être meublées en permanence ou si elles doivent pouvoir être modulables et utilisées différemment selon les besoins. Une participation relative aux thèmes de la végétation, du mobilier et du revêtement est également prévue.

Financement

Les mesures d'accompagnement de la circulation sur la branche Est de l'A5 sont initiées et financées par la ville de Bienne. Selon le tronçon, il est possible de faire valoir des subventions de la Confédération et du canton sur la base du plan directeur des mesures d'accompagnement en matière de circulation et du projet d'agglomération. Le coût total du réaménagement du tronçon de la Rue de Madretsch Ouest s'élève à environ 5 millions de CHF. Environ 60% de ces coûts sont pris en charge par la Confédération et les cantons.

Objectifs du réaménagement de la Rue de Madretsch Ouest

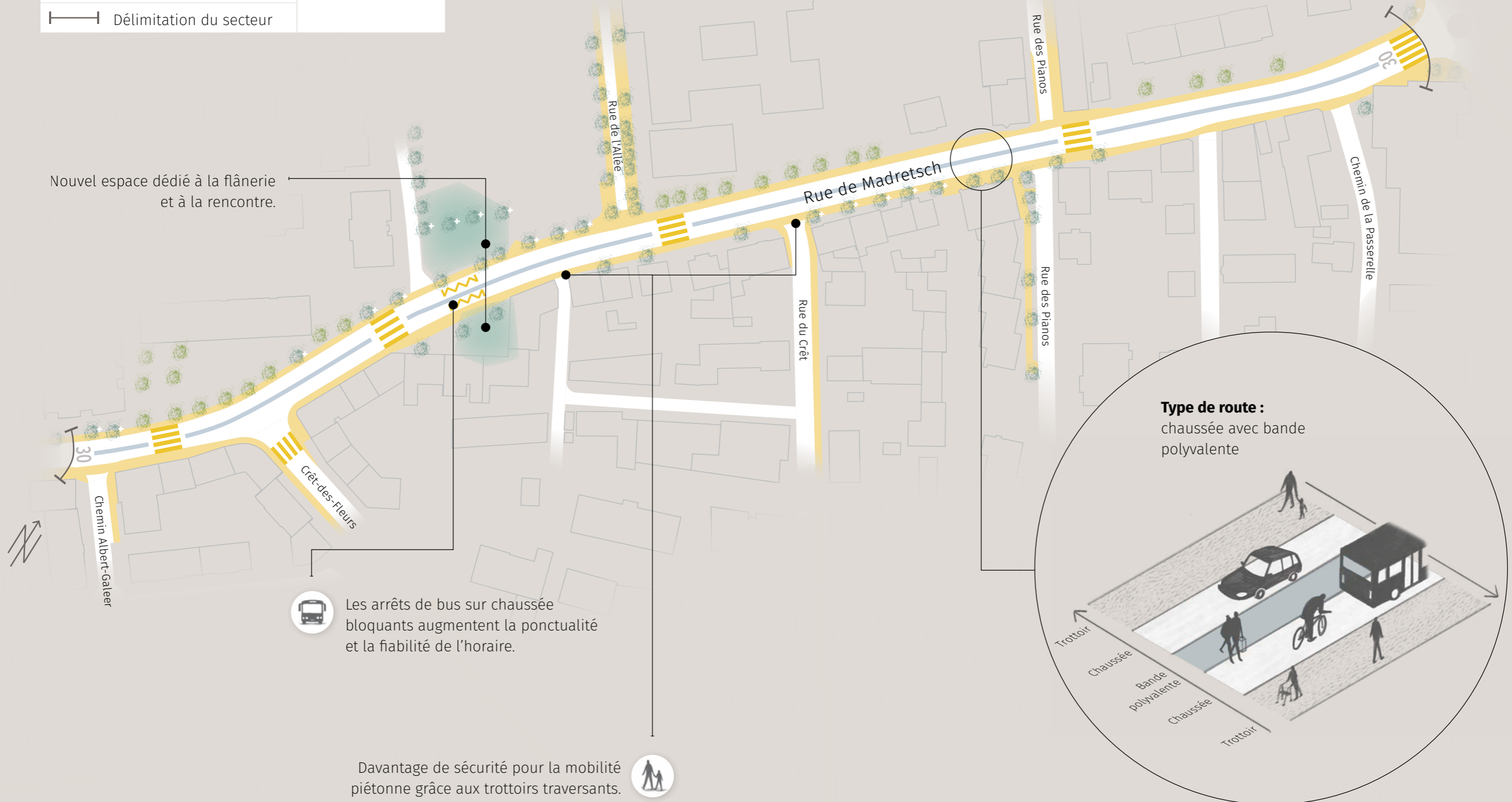
- Amélioration de la qualité urbanistique et paysagère
- Modération du trafic
- Priorisation des transports publics par rapport au TIM
- Création de zones de rencontre

Fiche d'information sur le tronçon : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets

Legende

- Trottoir
- Chaussée avec bande polyvalente
- Arbre sur domaine public/privé
- Nouvel arbre
- Délimitation du secteur

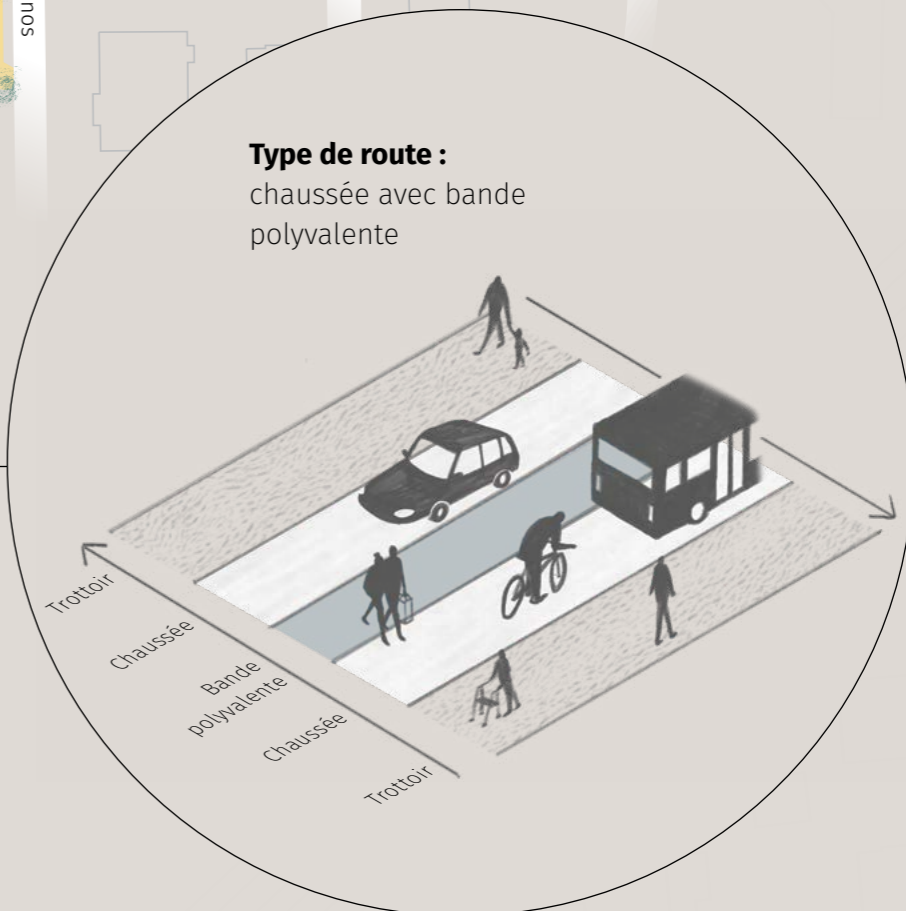
Ce plan représente une idée de base et se base sur le concept d'aménagement des mesures d'accompagnement de la circulation (MaC) de la branche Est de l'A5 et sur les réflexions d'aménagement élaborées jusqu'à présent dans le cadre de l'étude de projet du tronçon. Les détails de la réalisation seront encore discutés et intégrés.



Nouvel espace dédié à la flânerie et à la rencontre.

Les arrêts de bus sur chaussée bloquants augmentent la ponctualité et la fiabilité de l'horaire.

Davantage de sécurité pour la mobilité piétonne grâce aux trottoirs traversants.



Mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5

Rendre l'espace routier plus attrayant sur l'ensemble de la ville

Dans le cadre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) relatives à la branche Est de l'A5, l'espace routier de Bienne sera revalorisé progressivement et durablement. Au total, 21 tronçons seront mis en œuvre progressivement et de manière coordonnée. Une période d'environ 10 ans est prévue à cet effet. L'attractivité sera renforcée sur les axes nord et sud ainsi que sur différentes liaisons transversales et les voies d'accès à l'autoroute. La Ville de Bienne poursuit ainsi une politique systématique de valorisation de l'espace public, d'animation des quartiers, de promotion de la mobilité durable et de lutte contre le changement climatique.

L'objectif des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sur les axes nord et sud est de réduire encore le trafic et les émissions sonores, d'améliorer la sécurité, de réduire les atteintes à l'environnement et au climat et, globalement, d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Plus d'informations sur le projet : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-projets
Vers la brochure de présentation : www.biel-bienne.ch/espaceroutier-principes

CONTACT

Ville de Bienne
Département des infrastructures
Rue Centrale 49
2501 Bienne
032 326 16 51
www.biel-bienne.ch